

# **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

## **PROCES-VERBAL N°5 du 31 aout 2015**

**Réunion Télématique :**

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILETTE, Frédéric PASTORELLO, Jacques TARRACOR, Yves MOLINARIO.

**Assistent :**

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 25/09/2015

Date de diffusion : 30/09/2015

Auteur : Rodolphe ADAM

## Formule sportive Elite 2015/2016 :

Suite à l'intégration des clubs d'Alès et d'Orange en championnat Elite masculin, la CSS est dans l'obligation de modifier sa formule sportive.

Le championnat Elite Masculine est composé de 20 équipes réparties en PREMIÈRE PHASE en 2 poules de 10.

A l'issue des 18 journées de la 1<sup>ère</sup> phase, les équipes classées 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent des Play-Off en 1 poule de 6 équipes.

Les équipes classées 4<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> de chaque poule disputent des Play-Down en 2 poules de 6 équipes. Les équipes classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> joueront contre les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> de l'autre poule. Les équipes classées 10<sup>ème</sup> à l'issue de la première phase sont reléguées en N2M.

Les résultats obtenus durant la 1<sup>ère</sup> phase, contre les deux autres équipes qualifiées sont conservés en Play Off et en Play Down.

A l'issue des Play-Off :

- Les équipes sont classées de 1 à 6 du Championnat d'Elite Masculine.
- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne de France d'Elite Masculine.
- Les équipes classées première et seconde accèdent à la Ligue B masculine la saison suivante, sous réserve qu'elles satisfassent aux critères d'éligibilité à l'accession aux championnats LNV, aux conditions de participation à ce championnat et à la condition que la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels de la LNV (CACCP – LNV) émette un avis favorable, au regard de leur situation financière

A l'issue des Play-Down :

- Les équipes sont classées de 1 à 6 dans chaque poule de PLAY-DOWN.
- Les deux équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> de chaque poule des Play-Down sont reléguées en N2M la saison suivante.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> seront classées juste après les équipes accédantes de N2M conformément à l'article 22.5 du RGEN partie « Fixe ».